
Le gouvernement Benkirane à mi-mandat : De l'art d'agiter les épouvantails¹

Thierry Desrues*

Trois ans après sa nomination à la tête du gouvernement par le roi Mohammed VI, Abdellilah Benkirane, le secrétaire général du Parti de la justice et du développement (PJD), clame haut et fort dès le mois de janvier 2014 qu'il est décidé à poursuivre sur la voie de la rigueur et des réformes². Peu lui importe si celles-ci vont à l'encontre des intérêts du parti. Or, certains militants islamistes craignent que cette politique ait un impact négatif sur les résultats des échéances électorales prévues au cours des deux années suivantes. À ces craintes qui s'expriment encore de façon isolée, se joignent des reproches à l'encontre des « renoncements » du Chef du gouvernement, supposés satisfaire les desseins royaux. Dans ces conditions les principales menaces pesant sur le leadership de Benkirane ne proviendraient-elles pas des rangs mêmes du PJD ? La tenue au mois d'août 2014 du congrès du Mouvement unicité et réforme (MUR), bras idéologique du parti, est un test pour Abdellilah Benkirane susceptible de déterminer dans quelle mesure il contrôle la mouvance péjidiste.

Le Chef du gouvernement est connu pour ne pas prendre de détours quand il s'agit d'attaquer ses opposants. Parmi ceux-ci, Hamid Chabat de l'Istiqlal, Ilyas El Omari du Parti authenticité et modernité (PAM) ou encore Driss Lachgar de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) font partie des « démons, crocodiles » et autres « fantômes » qui, selon ses propos, agiraient dans le but de faire échouer l'expérience démocratique en cours. Abdellilah Benkirane affectionne aussi les expressions vagues pour dénoncer « ces milieux qui ne veulent pas s'afficher »³, qui seraient installés dans les arcanes du pouvoir ou

* IESA-CSIC, Cordoue (Espagne). Chercheur associé à l'Iremam (UMR7310, AMU/CNRS, 13094, Aix-en-Provence, France).

1. Cet article s'inscrit dans le cadre des résultats du projet de recherche: «Jeunesses, changement social, politique et sociétés en réseaux en Méditerranée: le cas des pays du Maghreb», financé par le Secrétariat d'État à la Recherche, le développement et l'innovation du Ministère espagnol de l'Économie et de la compétitivité (CSO2011-29438-C05-04).

2. Mohamed Jaabouk, « Caisse de compensation, retraites : Abdellilah Benkirane assumera toutes les réformes impopulaires », *Yabiladi*, 21/01/2014, <http://www.yabiladi.com/articles/details/22579/caisse-compensation-retraites-abdellilah-benkirane.html>

3. Cf. « Les démons de Benkirane ! Qui sont les démons... », *Bladi.net*, 1/06/2014, <http://www.bladi.net/abdellilah-benkirane-benkirane.html>; « Benkirane : «certains journalistes sont animés par les djins » », *Bladi.net*, 21/05/2013, <http://www.bladi.net/benkirane-2m-djins.html>

qui occuperaient des positions privilégiées dans la société, dont les intérêts se sentiraient menacés par le programme du PJD.

Depuis le renversement du gouvernement islamiste égyptien en juillet 2013, l'expression « État profond » a enrichi le lexique politique marocain. La définition qui en est donnée, les visées qui lui sont prêtées et les institutions ou personnalités qu'elle signale varient en fonction de ses utilisateurs selon qu'ils appartiennent à la mouvance islamiste⁴, au milieu des intellectuels critiques, journalistes ou militants de la société civile défenseurs des droits et des libertés ou aux partisans de la monarchie exécutive. Ce faisant, cet emprunt du lexique politique marocain au lexique islamiste turc et, plus récemment, tunisien ne recouvre-t-il pas une réalité autochtone séculaire connue sous le nom de « Makhzen » ?

Afin de ne pas sombrer dans les thèses conspirationnistes auxquelles se prête l'usage de l'expression, deux polémiques nous permettront de saisir un peu mieux la réalité que recouvre l'existence présumée de cet « État profond » dans le contexte marocain. Tout d'abord, nous reviendrons sur le conflit du gouvernement avec la directrice générale adjointe de la chaîne de télévision 2M, Samira Sitaïl, et ensuite, sur celui qui s'est produit avec le Haut-commissaire au Plan, Ahmed Lahlimi.

L'étude de deux autres conflits qui ont mis aux prises le gouvernement avec deux autres types d'acteurs (les syndicats et les organisations de plaidoyer) prolongera cette thématique de l'État profond. Plusieurs centrales syndicales réunies dans une coalition pour la première fois depuis des années ont appelé à une grève générale pour le 29 octobre. Il s'agit là d'un test pour mesurer l'ampleur du mécontentement social vis-à-vis du gouvernement ainsi que la capacité de mobilisation de l'opposition à deux ans des élections législatives. Quant aux organisations de plaidoyer, leurs critiques récurrentes des manquements de l'État marocain en matière de respect des normes de l'État de droit dérangent le gouvernement. Les pouvoirs publics craignent d'autant plus ces dénonciations que le Forum mondial des droits de l'Homme doit se dérouler au Maroc en novembre et que celles-ci nuisent à la revendication de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental. Depuis qu'il a pris ses fonctions, le ministre PJD chargé des relations avec le Parlement et la société civile, Hamid Choubani, entretient des rapports tendus avec une partie importante des organisations de plaidoyer. En mettant en exergue l'importance des bailleurs de fonds étrangers dans les financements que ces dernières reçoivent, il a soulevé leur indignation et contribué au boycott du « Dialogue national sur la société civile » qu'il avait lancé en 2013. Mais en 2014, le ministre de l'Intérieur et le Secrétaire général du gouvernement sont eux aussi passés à l'offensive. Ils ont accusé les associations qui reçoivent des financements de l'étranger de ne pas remplir leurs obligations légales, voire de porter atteinte à la sécurité de l'État. Ces attaques, qui ont été dirigées principalement contre l'Association marocaine des droits humains (AMDH), apparaissent d'autant plus sérieuses qu'elles sont l'émanation de deux départements de souveraineté au sein du gouvernement. Faut-il voir dans l'agressivité des représentants du Makhzen au sein du gouvernement du PJD la « main invisible » de « l'État profond » ?

4. « Les démons de Benkirane ! », *Bladi.net*, 1/06/2013, <http://www.bladi.net/abdelilah-benkirane-benkirane.html>.

L'État profond : extension du lexique politique et agitation de la menace makhzénienne

L'expression « État profond » est apparue à plusieurs reprises ces deux dernières années dans la presse marocaine que ce soit dans des éditoriaux, des entretiens avec des intellectuels ou des déclarations de dirigeants du PJD. En désignant un nœud d'intérêts politiques, économiques et sécuritaires qui agissent dans l'ombre comme un gouvernement secret, cette expression est agitée par le PJD lorsque son action gouvernementale se heurte à des résistances ou des difficultés. Mais force est de constater que le PJD n'est pas le premier acteur à développer de telles stratégies discursives. On peut dès lors se poser la question de l'utilité ou de la fonction politique de cet usage.

Notion importée, elle semble se substituer à l'usage du terme « Makhzen », dont la définition a toujours posé des difficultés, tout en constituant une manière de viser celui-ci sans le nommer⁵. Ce faisant, elle s'inscrit dans un contexte international et une conjoncture nationale spécifiques : la formation de gouvernements dans l'aire culturelle arabo-musulmane dominés par des partis au référentiel islamiste et la dénonciation de la part de ceux-ci d'entraves à l'application de leurs politiques, pourtant légitimées par les urnes.

Brève contextualisation historique et géographique de « l'État profond »

Originellement, l'expression « État profond » (*gizli devlet* ou *derin devlet*) remonte à l'année 1996 et fait référence à la découverte par l'opinion publique turque des liens secrets que maintenaient l'État-major de l'armée et les services liés à la sécurité nationale avec des milieux de l'extrême droite et de la pègre pour se financer et mener des opérations non-officielles visant à neutraliser les forces de l'opposition (islamiste, kurde, communiste, libérale, etc.).⁶ Cet État profond, qui avancerait masqué, contrôlerait des institutions au sein de l'administration de l'État, telles que le Conseil national de sécurité et bénéficierait de soutiens au sein des milieux d'affaires, de certaines organisations de la société civile et des médias. C'est la mobilisation des relais de cet État profond qui aurait permis de mettre fin à la première expérience gouvernementale islamiste qu'a connue le pays, celle de Necmettin Erbakan de juin 1996 à juin 1997. Le rôle assumé par l'armée en Turquie en tant que gardienne de l'héritage « laïc » kémaliste et son rôle dans l'opposition à l'islamisme⁷ font que nombreux sont ceux qui élargissent ce type de configuration à d'autres pays qui ont connu une forte polarisation entre les armées et des forces politiques islamistes. L'arrêt du processus électoral en janvier 1992 en Algérie et plus récemment, en juillet 2013, la destitution du Président Morsi en Égypte,

5. Cf. l'article de Youssef Aït Akdim, « Islamistes marocains : un modèle nommé AKP », *Jeune Afrique*, 22/09/2014, <http://www.jeuneafrique.com/44395/politique/islamistes-marocains-un-mod-le-nomm-akp/>

6. Peter Dale Scott, promoteur de l'expression « politique profonde » (*deep politic*) appliquée au cas des États-Unis, indique que l'expression « État profond » [*gizli devlet* ou *derin devlet*] est née en Turquie en 1996 (Scott, 2015).

7. Cf. Jean Marcou (2012), « Jusqu'où ira l'enquête sur le coup d'État post-moderne ? », <https://ovipot.hypotheses.org/7244>

porteraient la marque de l'intervention de l'État profond. Dans les trois cas que nous venons de mentionner, des expériences gouvernementales islamistes issues des urnes ont été interrompues (Turquie et Égypte) ou empêchées par anticipation (Algérie). Les décisions de l'armée ont souvent été avalisées par des institutions préexistantes (Cour constitutionnelle, Conseil national de sécurité, etc.). Récemment, de 2012 à 2014, cette expression (*dawla amiqa*) a été abondamment utilisée par Ennahda, mais avec une différence de taille qui est propre au contexte tunisien, par rapport à l'Algérie, l'Égypte ou la Turquie, puisque l'armée n'était pas visée. Ce sont les intérêts des membres de l'ancien régime benaliste enkystés dans l'appareil sécuritaire et administratif et qui l'auraient empêchée de gouverner que la formation islamiste tunisienne n'a eu de cesse de dénoncer (ICG, 2012 et 2014).

Finalement, on peut retenir que l'existence de contrepouvoirs au sein de la société civile fait partie de la logique du système démocratique dans sa version libérale. Toutefois, dans certains cas, lorsque ceux-ci disposent de relais au sein des institutions étatiques, et en particulier, des institutions liées à la sécurité nationale, qui jouissent d'un fonctionnement autonome échappant à tout contrôle gouvernemental, le risque existe d'un véritable verrouillage destiné à empêcher une quelconque alternance. Dès lors, on serait en droit de parler « d'État profond », lorsque des structures secrètes, composées de réseaux d'institutions et d'intérêts particuliers dissimulées au sein de l'appareil d'État exerceraient une véritable surveillance de l'État, s'arrogeant le droit et estimant de son devoir de protéger l'intérêt de la nation et de défendre la société, y compris par des moyens illégaux. En d'autres termes, il s'agirait d'empêcher les processus démocratiques d'aboutir lorsqu'ils vont à l'encontre des intérêts de cet « État » dans « l'État ».

À la recherche de l'État profond marocain

Au Maroc, l'expression « État profond » connaît un certain succès depuis quelques années. Toutefois, sa définition varie selon les utilisateurs. On peut retrouver des traces sporadiques de son usage qui remontent à quelques décennies⁸, et la rencontrer plus récemment dans le contexte du « printemps arabe », sous la plume du journaliste Ali Lmrabet, dans un article publié en juin 2011 dans son journal en ligne, *Demain.online*, dans lequel il accusa l'État profond d'être derrière le procès et l'incarcération de l'éditorialiste du journal *al-Massae*, Rachid Niny⁹. Ce faisant, elle a été remise au goût du jour surtout après la destitution du gouvernement islamiste en Égypte le 3 juillet 2013, en consacrant cette expérience comme une référence à partir de laquelle des comparaisons peuvent être établies avec le contexte marocain. Elle a été utilisée notamment par Bilal Talidi, un chercheur proche du PJD, dans un article du journal du MUR, *at-Tajdid*, dans lequel il présentait les réactions des partis politiques,

8. On renvoie notamment à l'utilisation et la définition d'Abdallah Saaf (1991).

9. L'épicentre de l'État profond serait la Direction Générale de la Surveillance du Territoire (DGST) au sein de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) qui est en charge notamment de la lutte contre le terrorisme. Ali Lmrabet, « La victoire de « l'État profond » contre Niny : 1 an de prison ferme » », *Demain online*, 9/06/2011, <http://www.demainonline.com/2011/06/09/la-vic-toire-de-%C2%AB-1%E2%80%99etat-profond-%C2%BB-contre-niny-1-an-de-prison-ferme/>

des associations et des médias marocains au coup d'État survenu en Égypte¹⁰. Cet analyste défend que l'ampleur des réactions se situant dans le rejet et la dénonciation de la destitution du président issu de la mouvance des Frères musulmans représenterait un pas de plus dans le renforcement de l'option démocratique au Maroc, en dépit de la permanence de poches de résistances aux réformes que le gouvernement Benkirane souhaite mener comme l'ont montré les prises de position du PAM en faveur de l'intervention de l'armée. Toujours dans le giron du PJD, le député Abdelaziz Aftati est, semble-t-il, le membre du parti le plus prompt à utiliser cette expression. En 2014, il en a fait usage à propos d'abord, de la candidature de l'istiglalien-technocrate Karim Ghellab à la Présidence de la Chambre des Conseillers, ou ensuite à l'occasion des échanges polémiques entre Hamid Chabat, patron de l'Istiqlal et Abdellilah Benkirane suite au projet de découpage électoral dans la Province de Fez¹¹. Par ailleurs, elle a été reprise par des intellectuels et des militants des droits de l'Homme aux antipodes du référentiel islamiste tels qu'Ahmed Assid qui affirme que le ministre de l'Intérieur « représente au sein du gouvernement ce que l'on appelle communément « l'État profond », cette chose qui ne reconnaît ni lois ni partenaires, civils ou politiques, qui voit en tous soit des comparses, soit des enfants mineurs qu'on doit réprimer plus qu'autre chose ».¹²

Le chroniqueur du journal *L'Économiste*, Mustapha Séhimi, qui lui aussi se penche sur « cette expression de l'État profond qui a fait florès », insiste pour définir celui-ci autour du triptyque : Makhzen, domaine réservé et parti secret¹³. Le Makhzen représenterait l'État traditionnel qui survit dans le cadre moderne de la monarchie constitutionnelle. Quant aux domaines réservés, ils correspondraient aux instruments du pouvoir qui échappent au gouvernement. Enfin, il rappelle que l'existence d'un « parti secret » avait déjà été dénoncée par Abderrahim Bouabid, alors Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) au lendemain de sa défaite aux élections législatives de juin 1977. Mobilisé pour fausser la libre expression démocratique, ce « parti » renvoie dans la bouche de ses détracteurs au ministère de l'Intérieur. Entre 1979-1999, placé sous le patronage de Driss Basri, celui-ci a été appréhendé comme une instance à fabriquer des élections truquées. Les succès massifs des partis dits de « l'administration » en 1977, 1984 et 1992 ainsi que certaines victoires ultérieures de candidats de partis issus du mouvement national ont été attribuées aux manœuvres de ce parti secret. Traditionnellement en

10. Bilal Talidi, « Les élites du Maroc et le coup d'État en Égypte », *Attajdid*, (Version en Français Panoramarc), 8/07/2013, <http://www.panora24.fusion-agency.com/les-elites-du-maroc-et-le-coup-detat-en-egypte-par-bilal-talidi/>

11. Cf. respectivement Wadii Charad, « Le PJD accuse Ghellab de financer sa campagne avec l'argent public », *Tel Quel*, 10/04/2014, http://telquel.ma/2014/04/10/le-pjd-accuse-ghellab-de-financer-sa-campagne-avec-largent-public_134073 ; Benaleh, « Benkirane-Chabat : la nouvelle guerre », *Menara.ma*, 12/09/2014, <http://www.menara.ma/fr/actualite/C3%A9s/maroc/2014/09/12/1353423-benkirane-chabat-la-nouvelle-guerre.html>; et Mohammed Nafaa, « Istiqlal-PJD : La guerre des urnes a déjà commencé », *Le reporter*, 19/11/2014, <http://www.le-reporter.ma/politique/actualite/3960-istiqlal-pjd-la-guerre-des-urnes-a-d%C3%A9j%C3%A0-commenc%C3%A9>.

12. Ahmed Assid, « La menace terroriste ne justifie pas la violation de la loi et des droits », *PanoraPost.com*, 27/07/2014.

13. Mustapha Séhimi, « Retour sur l'«État profond» ou la démocratie en question », *L'Économiste*, 27/05/2014.

provenance de l'opposition de gauche, la dénonciation de l'intervention de « l'administration » est aussi le fait du PJD depuis sa création en 1997.

Qu'on parle de « parti secret » ou « d'État profond », ces expressions ont l'avantage de sortir le pays de l'exceptionnalité, et l'inconvénient de perdre de vue la trajectoire historique du Makhzen. La contemporanéité du Makhzen, en tant que double héritier de la tradition sultaniennne et de l'administration coloniale, se révèle dans la subordination de la « méthodologie » démocratique, prônée par les partis issus du Mouvement national pour sélectionner les élites gouvernantes et les politiques à mener, au pouvoir que s'est arrogée la Monarchie après l'Indépendance (1956)¹⁴. Sous le règne d'Hassan II (1961-1999), le Makhzen s'est modernisé et a pris les traits du ministère de l'Intérieur, qui a accru son domaine en administrant les élections et les territoires, l'urbanisme et les affaires rurales, l'information et la communication (Desrues et Larramendi 2011). Avec l'avènement de Mohamed VI, le « Makhzen est mort », pour reprendre les déclarations de Mohamed El Yazghi, mais ce n'est pas tant pour laisser la place à la démocratie comme le proclamait alors le secrétaire général de l'USFP¹⁵, que pour mettre en place un nouveau Makhzen, au sein duquel les proches du nouveau souverain, souvent des compagnons du collège royal, occupent des postes clés (Desrues 2000).

Ce faisant, « dans le cénacle du pouvoir, "l'État Profond", est plutôt conçu comme le garde-fou, voire le gardien du temple, des principes sacro-saints »¹⁶, c'est-à-dire la continuité du régime monarchique et de la Commanderie des croyants. Suivant cette optique, il peut être assimilé au Makhzen, non pas selon la définition donnée par la science politique à l'État, mais en tant que survivance despotique au cœur des rouages de l'État wébérien détenteur de l'autorité rationnelle-légale. Cette survivance, qui tantôt s'est déployée, tantôt a reflué au sein de l'administration du pays, incarne la tension encore vive après cinquante années d'indépendance entre deux légitimités aux tentations absolutistes : celle de la monarchie qui règne et qui gouverne d'une part, et celle, des partis politiques qui contrôlent l'ensemble des pouvoirs dans le cadre d'une monarchie parlementaire ou d'une république, de l'autre ; les deux parties revendiquant une légitimité issue de la volonté du peuple. C'est cette tension que la référence à la monarchie exécutive et citoyenne dans la bouche de Mohamed VI tente de synthétiser et neutraliser.

Au cours des quinze dernières années, des interventions du gouvernement contre des organes de presse qui auraient franchi les lignes rouges imposées au traitement réservé à la monarchie, l'Islam, le Sahara ou l'armée auraient pu être qualifiées d'agissement au nom de ce « parti secret » ou de cet « État

14. Le respect de la méthodologie démocratique faisait référence notamment à la tenue d'élections législatives transparentes et au choix du chef du gouvernement au sein du parti arrivé en tête du scrutin. L'Article 47 de la constitution de 2011 est une concession de la Monarchie qui va dans ce sens : « Le Roi nomme le chef du gouvernement au sein du parti politique arrivé en tête des élections des membres de la Chambre des représentants, et au vu de leurs résultats. Sur proposition du chef du gouvernement, il nomme les membres du gouvernement ».

15. On renvoie à l'article de Driss Ganbouri, « Makhzen et État », *al-Massa* (version française panoramarc), 18/12/2013, <http://www.panora24.fusion-agency.com/makhzen-et-etat-par-driss-ganbouri/>

16. Hassan Aourid, « Y-a-t-il un État profond ? », *Zamane*, 24/02/2015, <http://zamane.ma/fr/y-a-t-il-un-etat-profond/>

profond »¹⁷. Il en va de même quant au vote en urgence de la très controversée loi antiterroriste le 28 mai 2003, soit moins de deux semaines après les attentats du 16 mai, alors que le projet de loi végétait soumis aux critiques de la société civile depuis son dépôt en janvier de la même année (Santucci, 2005), ainsi que des pressions auprès du PJD pour qu'il restreigne sa présence aux élections suivantes (López García 2011). Dernièrement, depuis 2011, les contestataires du « Mouvement du 20 Février » auraient, eux aussi, été les victimes de « l'État profond ». Mais tout au long de ces années, c'est le terme Makhzen qui a été généralement utilisé pour désigner cette face obscure de l'État, consacrant définitivement, la nature autoritaire de celui-ci et sa différenciation de l'appareil d'État « moderne », quand bien même il serait inséré dans ses rouages.

Au terme de ce détour autour des usages de l'expression « État profond », on peut avancer que son succès récent au détriment de l'utilisation du terme « Makhzen », notamment auprès des cercles islamistes, pourrait trouver une réponse dans la possibilité qu'elle offre d'une part, d'agiter l'épouvantail des résistances et des menaces auxquelles doit faire face l'action du gouvernement PJD et d'autre part, d'écarter la figure du roi des polémiques autour des agissements attribués à l'État profond par ses détracteurs. En effet, contrairement au Makhzen dont le roi est le Chef, l'État profond reste une entité indéfinie, au sein de laquelle le monarque est absent, même si certains de ses proches collaborateurs peuvent être nommément incriminés. Celui-ci pourrait ainsi agir à l'insu du roi, voire contre ses directives, ses convictions et sa volonté. En impliquant l'État profond au lieu du Makhzen, la loyauté envers le souverain n'est pas mise en équation. Quant aux opposants à la forme actuelle du régime, cet usage leur permet de dénoncer une supercherie, puisque sous les oripeaux de la réforme de l'État, mise en exergue par les thuriféraires du régime depuis l'avènement de Mohamed VI, se produiraient en réalité de nombreux manquements à l'approfondissement de la gouvernance démocratique et aux normes de l'État de droit, ce qui, en définitive, contredit l'esprit de 2011, du Mouvement du 20 Février à la nouvelle constitution, en passant par le discours royal du 9 mars.

Enfin, si d'un côté, « l'État profond » représente une menace pour la liberté de la presse, d'un autre côté, il est soupçonné de protéger certaines personnalités, notamment du monde journalistique¹⁸ qu'Abdellilah Benkirane accuse de mener un travail de sape de son action à la tête du gouvernement :

« Ce qui me dérange c'est le mensonge. Il y a une presse qui ment. Je crois qu'elle est manipulée par des parties obscures avec de mauvaises intentions »¹⁹.

17. On se réfère aux suspensions du *Journal Hebdomadaire* en avril et en décembre 2000, aux plaintes postérieures portées contre sa direction et qui conduiront à sa disparition en 2010, aux déboires et condamnations des directeurs de journaux Ali Mrabet en 2003 et en 2005, Rachid Niny en 2011 ou Ali Anouzla en 2013.

18. Mohammed Jaabouk, « Maroc : Des journalistes hostiles aux fondements de la nation bénéficient de protection, selon Benkirane », *Yabiladi*, 18/07/2014. Mohammed Jaabouk, « Maroc : Benkirane élargit la liste de ses ennemis dans les médias au site Hesperess et à un journal proche du Palais », 05/05/2014.

19. Mohammed Jaabouk, « Maroc : Des journalistes hostiles aux fondements de la nation bénéficient de protection, selon Benkirane », 18/07/2014, <http://www.yabiladi.com/articles/>

« L'opposition » au sein de la 2^e chaîne de télévision marocaine

Le Chef du gouvernement considère que la ligne éditoriale des informations diffusées par la deuxième chaîne de télévision, 2M, lui est systématiquement hostile. À plusieurs reprises depuis son arrivée à la tête du gouvernement et de façon récurrente au cours de l'année 2014, il s'en est pris à la Directrice Générale Adjointe de la chaîne en charge de l'information, du sport et des magazines d'information, Samira Sitail²⁰. Les hostilités ont démarré suite au traitement défavorable envers le gouvernement qu'a réservé le service d'information de la chaîne à la grève de deux jours, les 26 et 27 mars, décrétée par la Fédération nationale des boulangeries et pâtisseries au Maroc. Le PJD reproche à 2M de jouer le jeu de l'opposition, alors qu'au nom du service public, la chaîne devrait être neutre. Quant à Samira Sitail, elle a riposté en maintenant une ligne hostile au gouvernement, en intervenant sur les colonnes du quotidien *Akhbar Al Yaoum* en accusant Benkirane de harcèlement moral, ou encore en descendant dans la rue pour participer à des marches de protestations contre le rôle attribué aux femmes par le Chef du gouvernement²¹.

En fait, l'animosité entre Samira Sitail et Abdelilah Benkirane remonterait aux attentats du 16 mai 2003. La journaliste faisait partie de ceux qui avaient imputé publiquement la responsabilité morale du terrorisme au PJD et qui, par conséquent implicitement, demandaient la suspension du parti islamiste à la veille des élections communales. Elle avait aussi répondu aux interprétations sur les causes du tsunami de 2005 qu'avait données *at-Tajdid*, le journal du MUR, dirigé alors par Abdelilah Benkirane et qui faisaient le lien entre le tourisme sexuel, la catastrophe et le châtement divin.

Elle a repris l'offensive en 2012 lors de la réforme du secteur audiovisuel promue par Mustapha El Khalfi, le ministre PJD de la communication. Tandis que certains défendaient que la réforme avait été préparée dans la concertation et devait donc faire l'objet d'un consensus, elle a fustigé le cahier des charges préparé par le ministre de la Communication. Selon le quotidien *L'Économiste*, les points qui ont fait l'objet de débat sont les suivants²² : le respect du multilinguisme ou en d'autres termes, la place du français et notamment des horaires des actualités dans cette langue sur la chaîne ; la suppression de la publicité de la loterie qui a suscité l'opposition du ministre de la Jeunesse et des

details/27831/maroc-journalistes-hostiles-fondements-nation.html

20. Mohamed Jaabouk, « Benkirane s'attaque une nouvelle fois à 2M en la déclarant hostile au gouvernement », *Yabiladi*, 28/03/2014, <http://www.yabiladi.com/articles/details/24507/benkirane-s-attaque-nouvelle-fois-declarant.html>

21. Cf. Mohamed Jaabouk, « Benkirane s'attaque une nouvelle fois à 2M en la déclarant hostile au gouvernement », *Yabiladi*, 28/03/2014, <http://www.yabiladi.com/articles/details/24507/benkirane-s-attaque-nouvelle-fois-declarant.html>; Fatima Moho, « Samira Sitail accuse Benkirane de harcèlement moral », 26/05/2014 <http://www.le360.ma/fr/societe/samira-sitail-accuse-benkirane-de-harcèlement-moral-15633>; Fatima Moho, « Samira Sitail vs Benkirane: Le feuilleton ne fait que commencer », 28/05/2014, <http://www.le360.ma/fr/societe/samira-sitail-vs-benkirane-le-feuilleton-ne-fait-que-commencer-15711>; Fatima Moho, « Benkirane vs Samira Sitail: Nouveau round », le 30/05/2014, <http://www.le360.ma/fr/societe/benkirane-vs-samira-sitail-nouveau-round-15847>

22. Ristel Tchounand, « Maroc: Les cahiers des charges de l'audiovisuel confiés à Benabdallah », *Yabiladi*, 07/05/2012, <http://www.yabiladi.com/articles/details/10476/maroc-cahiers-charges-l-audiovisuel-confies.html>

Sports, Mohamed Ouzine ; l'indépendance des responsables des chaînes par rapport au pouvoir politique ; et, la diffusion des appels quotidiens à la prière.

Les défenseurs de la direction de 2M ont insisté sur le fait d'une part, que cette chaîne avait été voulue par Hassan II à la fin des années quatre-vingt pour introduire un peu plus de pluralisme et d'ouverture²³ et, d'autre part, que c'est le rôle de la première chaîne publique marocaine que d'être acquise à la ligne des gouvernements indépendamment de leur couleur politique²⁴.

L'arbitrage royal lors de la crise du cahier des charges de l'audiovisuel avait conduit Abdellilah Benkirane à retirer le dossier des mains du ministre de la Communication et à le confier à une commission présidée par le ministre Nabil Ben Abdallah, patron du Parti du progrès et du socialisme. Pour sauver la face du ministre de la Communication et du gouvernement, Ahmed Ghazali, le président de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) avait été remercié.

Malgré cette « victoire » de la directrice de l'information de 2M, le gouvernement est reparti à l'assaut²⁵. Abdellilah Benkirane s'est plaint d'être censuré sur 2M et a refusé à plusieurs reprises d'accorder des entretiens aux journalistes de la chaîne de Casablanca. Le ministre de la Communication a pris à partie Samira Sitaïl au sujet de la programmation indécente des « performances » « sexuées » de stars de la musique lors du Festival Mawazine de Rabat. Il se demande ainsi de quel « droit elle décide des valeurs morales des Marocains », tandis que le président du groupe parlementaire du PJD, Abdallah Bouanou s'étonne des sorties médiatiques à caractère politique de la responsable d'une chaîne publique.

La controverse autour de 2M et du PJD a été présentée comme le révélateur d'un choc des valeurs. Les tenants du référentiel religieux dans la gestion des affaires publiques, et donc de la télévision, s'opposeraient à ceux qui souhaitent le circonscrire au domaine privé hormis lorsqu'il s'agit de la Commanderie des croyants. Il est sans doute vrai que la programmation de la chaîne 2M est plutôt proche de l'élite marocaine francophone, catégorie sociale qui ne se reconnaît guère dans le projet de société des islamistes. Il est tout aussi vrai que d'après les taux d'audience recensés, elle reste la chaîne nationale préférée des marocains²⁶. Par ailleurs, force est de constater que le contraste de sa ligne

23. La chaîne 2M a été créée en 1989 par la Société de Réalisation Audiovisuelle (Soread), filiale de l'ONA. Cryptée et élitiste au départ, elle est passée dans le giron de l'État en 1996, avec une prise de participation de 68% dans le capital de l'entreprise, qui essayait alors de très grosses pertes financières. Elle est désormais en accès ouvert sur tout le territoire marocain.

24. Narjis Rerhaye, « Le gouvernement Benkirane veut mettre 2M au pas : Menaces sur la démocratie cathodique », *Libération*, 1/10/2012.

25. On place des guillemets autour de la victoire de Samira Sitaïl en référence à l'injonction que la presse a prêtée au roi lors de l'entretien que celui-ci avait concédé à la journaliste. Mohamed VI lui aurait demandé de laisser le gouvernement du PJD travailler. Cf. les propos rapportés dans *al-Khabar*, « Le roi à Samira Sitaïl : "Laissez ces gens travailler !" », 14/06/2012, <http://www.panora24.fusion-agency.com/le-roi-a-samira-stail-laissez-les-gens-travailler/>

26. « Une fois de plus, 2M tire son épingle du jeu. Avec 29% de part d'audience, la chaîne de télévision marocaine est toujours celle qui est la plus regardée au Maroc. (...) C'est la chaîne d'information qatari Al Jazeera (qui arrive (à) la deuxième place. Deux nouveaux sondages, réalisés indépendamment par les cabinets Ipsos et Sigma sur la période allant de janvier 2014 à septembre de la même année, l'affirment. Selon le journal en ligne *Hespress*, la chaîne détient, à elle seule, 19% de part d'audience au royaume, soit l'équivalent de celles de France 24, Al Arabiya et

éditoriale avec celle de la première chaîne est devenu patent après l'arrivée du PJD au gouvernement. C'est pourquoi, la réforme a pu être critiquée comme étant un règlement de compte. Or, derrière le choc des valeurs mis en avant par les médias, c'est plutôt un choc des légitimités qui se déroule. En effet, Samira Sitaïl en dehors de son hostilité publique à l'islamisme politique, « assume » publiquement selon le mensuel *Jeune Afrique* son amitié avec Fouad Ali El Himma, l'ami et conseiller de Mohamed VI, qui règne depuis le Palais sur les relations avec les partis politiques et les élections.

Des révélations publiées par le compte Twitter « Chris_Coleman24 » le 29 décembre vont appuyer la thèse défendue auprès de l'opinion publique par le PJD de l'existence de résistances organisées à l'encontre de son action. L'hebdomadaire *Tel Quel*, qui reprend les documents divulgués par ce « Wikileaks » version marocaine, relate ainsi que Samira Sitaïl « rapporte » des informations et fait part de la ligne éditoriale qu'elle entend suivre à la Direction générale des études et de la documentation (DGED), le service d'espionnage marocain²⁷. Cependant, si les informations sont vraisemblables, elles restent soumises à caution puisque l'identité de celui ou de ceux qui se cachent derrière ce compte n'a pas été révélée²⁸.

« L'opposition » du Haut-commissariat au Plan : la bataille des chiffres

C'est un autre « protégé » du Palais, le Haut-commissaire au Plan, Ahmed Lahlimi, militant historique de l'USFP ayant rang de Ministre sans être intégré au gouvernement, qui a été l'objet de la vindicte du gouvernement, après avoir présenté en janvier des prévisions de croissance économique revues à la baisse pour l'année 2014²⁹. Cette fois-ci c'est Mohammed El Ouafa, le ministre des

BBC en langue arabe toutes réunies. Al Aoula a, elle, réuni 5% des téléspectateurs marocains seulement, ... ». Cf. « Audience TV au Maroc : 2M en tête suivi d'Al Jazeera », *Yabiladi*, 25/12/2014, <http://www.yabiladi.com/articles/details/32127/audience-maroc-tete-suivi-d-al.html>

27. Yassine Majdi, « Affaire Chris Coleman: Samira Sitaïl au cœur de la tourmente », *Tel Quel*, 30/12/2014.

http://telquel.ma/2014/12/30/affaire-chris-coleman-samira-sitaïl-au-coeur-tempete_1428145

28. Le compte Twitter de Chris_Coleman, un faux profile, a défrayé la chronique au cours du troisième trimestre de l'année 2014 en distillant des centaines de câbles de la diplomatie marocaine impliquant le ministère des Affaires étrangères, de la DGED et aussi des courriels d'hommes de presse apparemment proches des services de renseignement extérieur (Cembrero 2014). Cf. Anthony Drugeon, « Chris Coleman : « Mon objectif ? fragiliser le Maroc » », *Tel Quel*, 30/10/2014, http://telquel.ma/2014/10/30/chris-coleman-mon-objectif-fragiliser-maroc_1421066. On renvoie aussi à Jean-Marc Manach, « Maroc-Algérie : quand tweetent les barbouzes... Qui est le corbeau qui accuse des journalistes français d'être achetés par le Maroc ? », *Arrêts sur image*, 27/10/2014, <http://www.arrets-sur-images.net/chroniques/2014-10-27/Maroc-Algerie-quand-tweetent-les-barbouzes-id7176>

29. Selon les données du HCP du début de l'année 2014, « l'économie marocaine devrait connaître une croissance moins forte en 2014 par rapport à l'année dernière. Le Produit intérieur brut (PIB) du royaume ne devrait progresser que de 2,4 % cette année contre 4,4 % en 2013 et ce, malgré le bon comportement des activités agricoles. Autre effet de cette croissance morose : la dette publique du royaume se situerait à 83,7 % du PIB contre 77,4 % en 2013 et le chômage, lui, devrait gagner du terrain puisque le HCP table sur un taux de 9,8 % contre 9,1 % l'année dernière. » Ces chiffres sont très éloignés de ceux du ministère des Finances qui avancent un taux de croissance à 4 % avec le maintien à 9 % du taux de chômage. Cf. El Hadji Mamadou Guye, « Maroc : une croissance prévue à 2,4 % en 2014 contre 4,4 % en 2013 », *Yabiladi*, 23/01/2014. <http://www.yabiladi.com/articles/details/22653/maroc-croissance-prevue-2014-contre.html>

Affaires générales du gouvernement et de la gouvernance, anciennement apparenté Istiqlal reconduit par Benkirane dans son second gouvernement (Desrues, 2014), qui a remis en question les statistiques économiques pessimistes du Haut-commissariat au plan (HCP). Ce faisant, il a accusé implicitement Lahlimi de porter préjudice au pays en faisant fuir les investisseurs. Depuis la création du HCP les prévisions suscitent des polémiques avec les gouvernements dès qu'elles ne vont pas dans leur sens. Mais cette fois, l'annonce le 12 janvier, à l'occasion de la séance des questions orales à la Chambre des représentants, par Mohamed El Ouafa, que le gouvernement planchait sur un projet de loi portant sur la création de l'Agence autonome des prévisions économiques et des statistiques (AAPES) a donné une tout autre dimension à la controverse³⁰. Cette instance qui devrait être mise sous la tutelle directe du Chef du gouvernement a été perçue comme une alternative aux études et aux estimations du HCP, souvent à l'opposé de la ligne de conduite prônée par le gouvernement.

Fidèle à son habitude, Ahmed Lahlimi est passé à l'offensive en organisant le 30 janvier une journée porte-ouvertes du Haut-commissariat au Plan au cours de laquelle il a rappelé qu'il s'agissait d'une institution créée par le roi Mohammed VI ; qu'il avait été nommé par celui-ci avec la mission de veiller sur l'autonomie de l'institution, de publier les données et de fournir « des explications aux citoyens pour les éclairer à propos des politiques publiques ». Le rang de ministre attribué au Haut-commissaire et l'autonomie financière de l'institution assureraient son indépendance, nécessaire à sa crédibilité et sa reconnaissance internationale par ses pairs³¹.

Encore une fois, c'est l'intervention du roi qui a mis fin à cette nouvelle polémique entre le gouvernement et une personnalité qu'il avait nommée. En recevant Ahmed Lahlimi au Palais royal de Rabat, le 12 Février pour qu'il lui soumette des propositions sur le déroulement des préparatifs du recensement de la population que le HCP compte lancer en 2014, Mohamed VI a réaffirmé sa confiance envers son titulaire. C'est en effet ce que les observateurs ont vu dans cette réception royale : un signal fort mettant fin à la polémique sur les chiffres officiels³². Le communiqué royal diffusé après l'audience a été limpide dans le soutien du monarque. On peut y lire : « Le roi a réaffirmé la nécessité de préserver l'autonomie du Haut-commissariat au Plan en tant qu'institution officielle de l'information statistique, économique, sociale et culturelle ». Mohamed VI a également insisté sur la nécessité d'une coopération efficace et d'une coordination étroite entre l'ensemble des institutions gouvernementales et des instances nationales concernées par les données statistiques qui a pour effet de garantir la crédibilité du Maroc auprès de ses partenaires et des différentes institutions internationales.

30. Mohammed Jaabouk, « Benkirane contre le HCP : Le gouvernement veut sa propre agence de prévision économique », *Yabiladi*, 12/02/2014, <http://www.yabiladi.com/articles/details/23232/benkirane-contre-gouvernement-veut-propre.html>

31. Mohammed Taleb, « Cacophonie gouvernementale à propos des statistiques du HCP », *Libération*, 01/02/2014.

32. Cf. « Guerre des chiffres - HCP vs Gouvernement - Le message est explicite : le Roi reçoit Lahlimi », *L'Économiste*, 12/02/2014. « Le roi met fin à la guerre des chiffres ? », *Les ECO*, 13/02/2014.

L'opposition des ONGs « féministes » au rôle des femmes défendu par le Chef du gouvernement

Les associations féministes, notamment celles réunies au sein de l'Alliance pour l'opérationnalisation de l'article 19 de la constitution, qui prévoit l'instauration de la parité entre les hommes et les femmes, ont battu le pavé à plusieurs reprises. Elles ont montré leur mécontentement face à l'absence de progrès enregistrée à propos de la traduction de la parité dans les politiques publiques. Leur capacité à mobiliser a été très faible puisqu'elles ont rassemblé moins d'un millier de personnes lors de la marche du 13 avril pour l'application de la parité et à peine deux cent lors de la marche du 24 juin à Rabat convoquée en réaction aux propos du chef du gouvernement à la Chambre des conseillers³³. Celui-ci avait comparé les femmes à des lustres et les appelait à rester au foyer pour se consacrer à leur famille afin que « les maisons restent illuminées »³⁴. Ces déclarations avaient fait le « buzz » sur les réseaux sociaux, mais n'ont pas été suivies d'effets mobilisateurs dans les rues de Rabat.

Les déclarations d'Abdellilah Benkirane à propos du rôle des femmes ou ses joutes verbales avec Samira Sitaïl ou le Haut-commissaire au Plan, pourraient bien viser plusieurs objectifs : accréditer l'existence d'un « État profond » et de ses prolongements visibles au sein de la société ; faire remonter à la surface des clivages au sein de l'appareil de l'État et de la société ; et finalement, rassurer sa base militante sur le cap et la combativité du Chef du gouvernement tout en lui fournissant des arguments face à ceux qui l'accusent de ne pas appliquer son programme.

L'opposition à Abdellilah Benkirane : front syndical et concurrence interne

Si on suit les résultats de l'enquête menée par le quotidien *L'Économiste* et Sunergia, le Chef du gouvernement jouit d'une notoriété et d'une popularité (47 %) sans égales auprès des sondés³⁵. Bien qu'aucun dirigeant des principaux partis de l'opposition parlementaire ne représente une alternative, Benkirane

33. « Si le nombre n'y était pas (moins de 200 personnes), la qualité des participantes a nettement compensé avec des femmes politiques, de la société civile et même du monde des médias. C'est sans aucun doute Samira Sitaïl, la directrice d'information de 2M, qui a ravi la vedette aux autres contestatrices. À ses côtés, il y avait Nouzha Skalli, l'ancienne ministre de la Solidarité et la Famille sous le gouvernement Abbas El Fassi, actuellement députée du PPS, pourtant de la majorité gouvernementale, et Fatiha Ayadi, députée du PAM (opposition) et quelques membres du bureau politique de l'USFP qui ont scandé des slogans visant essentiellement le chef du gouvernement ». Cf. Mohammed Jaabouk, « Maroc : Faible mobilisation des femmes pour protester contre les propos de Benkirane », *Yabiladi*, 25/06/2014, <http://www.yabiladi.com/articles/details/27136/maroc-faible-mobilisation-femmes-pour.html>

34. Cf. Jeune Afrique avec AFP, « « Benkirane dégage » : les propos sexistes du Premier ministre suscitent l'indignation au Maroc », *Jeune Afrique*, 25/06 2014, <http://www.jeuneafrique.com/51649/politique/benkirane-d-gage-les-propos-sexistes-du-premier-ministre-suscitent-l-indignation-au-maroc/>

35. Cf. « Enquête L'Économiste-Sunergia: La moitié du gouvernement peut s'en aller ! », *L'Économiste*, 6/01/2015, <http://www.leconomiste.com/article/964311-enquete-l-economiste-sunergia-la-moitie-du-gouvernement-peut-s-en-aller#sthash.0RUEY6v8.dpuf>

continue à se prêter avec ceux-ci au jeu de la surenchère dans la disqualification³⁶. D'après le même sondage, Hamid Chabat, le tumultueux leader de l'Istiqlal qui, au cours de l'année, a accusé le Chef du gouvernement d'avoir des accointances tour à tour avec Daesh (acronyme en arabe de l'État islamique) et le Mossad, rassemble péniblement 11 % d'opinions favorables. Il est suivi par Driss Lachgar de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) avec 7 % des potentiels électeurs, tandis que Mustapha Bakkoury du PAM ferme la liste avec un score de 5 %.

Ces trois partis sont en proie à des difficultés internes. Le leadership de Hamid Chabat à la tête de l'Istiqlal n'a été consolidé qu'au prix de l'éviction du clan El Fassi des instances dirigeantes du vieux parti nationaliste (Desrues et Fernández Molina 2013). L'USFP est toujours travaillée par les mêmes démons de la scissiparité depuis plus de quinze ans maintenant (Desrues et Kirhlani 2010). En décembre, la mort accidentelle d'Ahmed Zaïdi, a reporté à plus tard l'échéance d'une nouvelle scission qui était alors imminente. Quant au PAM, sans Fouad Ali El Himma, son créateur devenu aujourd'hui conseiller du roi, il est empêtré dans ses contradictions entre un discours « modernisateur » porté par d'anciens militants de gauche et de la société civile et les notables qui ont accouru à l'appel du sérail et qui n'ont d'autres horizons que l'investiture du parti aux prochaines élections.

Le Rassemblement national des indépendants (RNI) ayant rejoint son deuxième gouvernement, Abdellilah Benkirane n'a donc pas de véritable alternative au sein du Parlement³⁷. Dans une configuration de gouvernement de coalition, où les alliés d'aujourd'hui sont les adversaires d'hier et peuvent être les concurrents de demain, comme l'ont montré en 2013 la sortie des ministres istiqlaliens et l'arrivée des membres du RNI (Desrues 2014), un examen des forces en présence confirme que la véritable alternative politique au PJD ne s'y trouve pas non plus. En se fondant sur son sondage d'opinion déjà cité, le quotidien *L'Économiste* apporte une réponse sans détour : « C'est clair, Benkirane peut virer la moitié de son gouvernement, personne ne s'en apercevra ». Parmi les trois ministres qui dépassent les 10 % de bonnes opinions, deux sont des cadres influents du PJD : Aziz Rebah (13 %), le ministre de l'Équipement et Mustafa Ramid (11 %) le ministre de la Justice.

36. Lors d'une réunion interne du PJD à Kénitra, le secrétaire général du PJD a déploré l'absence d'une opposition dans le paysage politique national et affirmé que le « Maroc ne connaît pas de crise de gouvernement mais celle d'une opposition que conduisent, par procuration, deux individus qui ignorent tout en politique ». Cf. Mohammed Jaabouk, « Maroc : Pour Benkirane, l'opposition est conduite par « deux ignorants en politique » », *Yabiladi*, 30/09/2014, <http://www.yabiladi.com/articles/details/29813/maroc-pour-benkirane-l-opposition-conduite.html>. ALM, « Abdellilah Benkirane ouvre le feu sur l'USFP, le PAM, le PI et 2M », *Aujourd'hui.ma*, 31/03/2014. <http://www.aujourd'hui.ma/maroc/politique/benkirane-ouvre-le-feu-sur-l-usfp-le-pam-le-pi-et-2m-108834#.VXrFOFLdUyg>

37. Quant à la personnalité alternative, Salaheddine Mezouar, patron du RNI et incarnation de l'option malheureuse du « makhzen » en 2011, il n'a pas rentabilisé son arrivée à la tête du ministère des Affaires étrangères, puisque selon le même sondage il ne serait qu'un piètre rival en ne pointant qu'à 6 % d'avis favorables.

Les syndicats à la rescousse de l'opposition partisane

Les partis de l'opposition au gouvernement ayant du mal à se faire entendre, c'est sur le front syndical que la controverse politique s'est déplacée. Après des mois de tension discontinue, les syndicats ont appelé à la grève générale pour le 29 octobre. Ils entendent dénoncer la politique budgétaire du gouvernement ainsi que les réformes qui l'accompagnent et rappeler les promesses non tenues du gouvernement³⁸. Or, la décision d'augmenter le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) de 10 % à compter du 1^{er} juillet 2014 a bel et bien été prise à la veille du 1^{er} mai au grand dam de la Confédération générale des entreprises du Maroc³⁹. Les initiateurs de l'appel à la grève misaient sur un succès induit par l'augmentation de la cherté de la vie et par la perspective d'une prochaine réforme des retraites.

Dans un pays dont la structure de l'emploi est marquée par le poids de l'agriculture et de l'économie informelle, la salarisation est minoritaire (Mejjati Alami, 1996) et le mouvement ouvrier circonscrit aux industries minières et portuaires. Les centrales syndicales sont surtout implantées dans le secteur public et c'est dans l'administration que la réforme des retraites peut mobiliser.

Le rapprochement de l'Union marocaine du travail (UMT), de la Confédération démocratique du travail (CDT) et de la Fédération démocratique du travail (FDT) présentes dans les secteurs de l'enseignement, la justice, la santé et l'administration locale pouvait laisser augurer un certain succès à la grève nationale convoquée pour le 29 octobre. L'élection de Mohamed Kafi Cherrat au secrétariat national de l'UGTM, le 12 octobre en remplacement d'Hamid Chabat levait le dernier obstacle à une participation du syndicat de l'Istiqlal. La formation d'une coalition syndicale de cette ampleur qui n'avait pas eu lieu depuis des années augmentait les probabilités de succès du débrayage. C'est sans doute pour cette raison que d'autres centrales syndicales telles que l'Organisation démocratique du travail (ODT), et curieusement le syndicat populaire des salariés, proche du Mouvement populaire qui appartient à la majorité gouvernementale, ainsi que des acteurs politiques tels que la confrérie religieuse « al-Adl wal-Ihssane » (Justice et Charité) et le PAM ont appelé, eux aussi, à la grève.

Le gouvernement a eu beau jeu de critiquer une grève qu'il a qualifiée de politique. Le paysage syndical marocain étant largement l'émanation du champ partisan, l'Istiqlal et l'USFP sont en effet régulièrement tentés d'instrumentaliser les organisations s'inscrivant dans leur orbite. Contrairement aux déclarations des syndicats, le PJD affirme que le dialogue est maintenu entre

38. « Les syndicats n'ont pas oublié la promesse d'Abdelilah Benkirane pendant la campagne électorale de 2011 quand il s'était engagé à porter le Smig à 3 000 dirhams contre environ 2 333,76 dirhams alors ». « C'est bien grâce au vote de cette population que le PJD a été élu », tient à rappeler M. Moukharik, le patron de l'UMT ». Cf. Mohammed Jaabouk, « Confédération générale des entreprises du Maroc : Le patronat ne digère pas l'augmentation du SMIG décidée par le gouvernement Benkirane », *Yabiladi*, 01/05/2014, <http://www.yabiladi.com/articles/details/25196/maroc-benkirane-veut-augmenter-smig.html>

39. Cf. Mohammed Jaabouk, « Confédération générale des entreprises du Maroc : Le patronat ne digère pas l'augmentation du SMIG décidée par le gouvernement Benkirane », *Yabiladi*, 01/05/2014, <http://www.yabiladi.com/articles/details/25435/maroc-patronat-digere-l-augmentation-smig.html>

l'État et les syndicats et que ces derniers ont obtenu ce qu'il leur avait promis. Il soutient à leur encontre qu'ils ne peuvent pas lui reprocher de ne pas tenir des promesses faites par son prédécesseur⁴⁰.

Comme d'habitude, le taux de suivi de la grève a varié fortement selon que les sources provenaient des syndicats ou du gouvernement. Les centrales syndicales ont ainsi estimé la participation au débrayage à plus de 80 %. Par contre, le gouvernement a fait état de 40 % de services publics touché par la grève. Au-delà de la polémique sur les chiffres, le taux de grève a oscillé sensiblement d'un secteur à un autre, le plus élevé ayant concerné le secteur de l'enseignement avec 66 % de suivi, contre seulement 12 % dans le secteur de la santé. Si toutes les parties ont pu crier victoire, le journal, *L'Économiste*, soutenait que c'est le suivi massif de la grève dans les transports publics des grandes villes qui a empêché des milliers de personnes dans le secteur privé de rejoindre leur travail.

Malgré ce succès relatif de la grève, Benkirane sait qu'une coalition de cette nature est difficilement reproductible dans le champ partisan. Le PJD est toujours la première force politique du pays et il se pourrait fort bien que la principale menace qui attend Abdellilah Benkirane provienne de l'intérieur du PJD.

Neutraliser la concurrence interne : le contrôle du MUR et des ambitions alternatives au sein du PJD

Le Mouvement unicité et réforme (MUR), connu pour être la matrice du PJD (Tozy, 1999), a tenu son V^e congrès au mois d'août. Convoqué sous le thème de « la réforme et la responsabilité », les militants devaient renouveler le bureau et élire le successeur de Mohamed Hamdaoui. Parmi les candidats en lice pour la présidence du mouvement, on comptait deux poids lourds de la mouvance islamiste : Ahmed Raissouni et Saadeddine El Othmani. Le premier, est un des principaux idéologues du MUR. Ses prises de position sur la monarchie, la constitution, la politique du gouvernement ou les mœurs de la société marocaine ont défrayé la chronique à plusieurs reprises et l'ont conduit ces dernières années à un exil volontaire en Arabie Saoudite. Le second compte parmi les principaux rivaux historiques d'Abdellilah Benkirane au sein du PJD. Ancien secrétaire général et actuel président du Conseil national du parti, son éviction du gouvernement lors du remaniement de l'an dernier au profit du patron du RNI, lui a redonné une liberté de parole et de ton qui l'ont converti en opposant interne. Il avait proclamé à qui voulait bien l'entendre sa déception concernant le poids du PJD lors de la formation du deuxième gouvernement de Benkirane (Desrués 2014). Il avait ensuite appelé les membres du conseil national à ne pas hésiter à critiquer, voire à s'opposer à la direction du parti et au gouvernement.

Or, c'est Abderrahim Chikhi, membre du cabinet du Chef du gouvernement, qui a finalement remporté l'élection à la tête du MUR ; et ce, malgré un score

40. Brahim Mokhliss, « L'appel des centrales syndicales à une grève générale prend une tournure politique », *Le Matin*, 28/10/2014, http://www.lematin.ma/journal/2014/debrayage-ce-mercredi-a-travers-tout-le-pays_l-appel-des-centrales-syndicales-a-une-greve-generale-prend-une-tournure-politique/211337.html#sthash.B2n1pjAd.dpuf

initial très défavorable. En effet, le conseiller de Benkirane a été élu contre tout pronostic. À l'issue du premier tour, c'est Ahmed Raïssouni qui était en tête des suffrages des militants avec 340 voix, suivi par Moulay Omar Benhamad avec 322 voix, Ouss Errimal avec 209 voix et enfin par Saadeddine El Othmani et Abderrahim Chikhi avec 166 voix chacun. Bien qu'il ait été en tête à l'issue du premier tour, l'ex-président et favori Ahmed Raïssouni a finalement refusé de reprendre la responsabilité du mouvement. Il a avancé des « raisons de santé » et son souhait de se consacrer entièrement à la recherche et à la prédication. El Othmani a lui aussi préféré abandonner la course en mettant en avant son statut de président du bureau national du PJD. En fait, certains comptes rendus soulignent qu'il a fallu « trois tours et beaucoup de conciliabules et de pressions pour retourner la situation et permettre au protégé de Benkirane de succéder à Mohamed Hamdaoui »⁴¹. Bien que le PJD et le MUR privilégient l'option démocratique dans le mode d'élection de leurs dirigeants, les instances exécutives nationales ont toujours su négocier avec les candidats en lice pour s'assurer que le déroulement du processus électoral débouche sur un choix consensuel. Benkirane montre ainsi qu'il sait contrôler ses troupes. Il a également donné des gages à la monarchie en poussant Raïssouni, dont les déclarations à propos de la Commanderie des croyants avaient suscité la polémique, à se retirer.

Vu l'ascendant du mouvement sur le parti, le syndicat – l'Union nationale des travailleurs du Maroc (UNTM) – et sur une partie des ministres PJD, ce choix est une victoire du Chef du gouvernement que rien ne laissait présager. En outre, le maintien du bras droit de Benkirane, Abdellah Baha, dans le bureau exécutif du MUR est un autre indicateur de la détermination du Chef du gouvernement à garder un droit de regard sur le mouvement de prédication.

Les militants de base du parti reconnaissent que la stratégie de Benkirane a débouché sur le succès électoral de 2011. Soutenu par les militants du PJD, le Chef du gouvernement en profite pour installer les siens aux postes clés. Cependant, la disparition accidentelle du ministre d'État, Abdellah Baha, au mois de décembre, signifie la perte de son homme de confiance de toujours qui aurait pu briguer sa succession au secrétariat général du parti en 2016. Une victoire aux élections communales de septembre 2015 serait le signe annonciateur d'un futur mandat du PJD à la tête du gouvernement. Mais sera-t-il le candidat du parti à la tête du gouvernement ? Le prochain congrès du PJD est prévu avant les élections générales de 2016. Il devrait débattre de son leadership électoral et de sa relation avec le futur Secrétaire général du parti, puisque selon les statuts du PJD, il ne devrait pas pouvoir se représenter à un troisième mandat successif. Une solution pour maintenir son contrôle serait le report du Congrès après le scrutin.

Si Abdellilah Benkirane a consacré une partie de son énergie à décrédibiliser ses adversaires politiques au sein du champ partisan et de la société civile, ainsi qu'à asseoir son contrôle sur le PJD et le MUR, il a dû batailler pour tenter de se voir attribuer au moins symboliquement la gestion des prochaines élections communales de septembre 2015. Le 27 mai, le Chef du gouvernement a révélé,

41. Khalid Semlali, « Les dessous de l'arrivée de Chikhi à la tête du MUR », *Labass.net l'autre info Maroc*, 11/08/2014, <http://www.labass.net/6162-les-dessous-de-larrivee-de-chikhi-a-la-tete-du-mur.html>

lors de son passage à la Chambre des représentants, les dates des prochains scrutins. Comme le remarque le mensuel, *Yabiladi*, « jamais auparavant, un premier ministre n'a fait pareille annonce »⁴². Une initiative qui a donné des lueurs d'espoirs aux partisans du PJD de voir Benkirane gérer le processus électoral. Ceux-ci ont d'abord déchanté car le ministre de l'Intérieur, Mohamed Hassad a précisé peu de temps après devant la même Chambre que son département allait lancer la révision des listes électorales en janvier 2015. Pour rappeler qu'il est bien le maître à bord, Hassad a garanti la transparence des élections et a attribué la responsabilité de tout retard dans l'organisation du scrutin aux formations politiques. Si les autres formations du gouvernement ne trouvent rien à redire au rôle du ministère de l'Intérieur, le Chef du gouvernement a tenté de rassurer les membres de son parti en affirmant après les déclarations du ministre qu'il est « le supérieur hiérarchique de ce dernier »⁴³ tout en criant au loup face au retour éventuel de la bienveillance de l'administration territoriale envers les candidats du PAM. Les scores de ceux-ci et les alliances qui pourraient se constituer pourraient le priver à nouveau de la victoire dans certaines grandes villes du pays. Le Chef du gouvernement a donc sommé les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur au respect du principe de transparence et d'impartialité. Il a même menacé de poursuites judiciaires toute personne qui enfreindrait ces règles⁴⁴. Finalement, le roi tranchera à l'occasion du Conseil des ministres du 14 octobre en soulignant le rôle imparti au Chef du gouvernement dans la supervision des élections et en donnant ses Hautes Instructions aux ministres de l'Intérieur et de la Justice pour veiller à l'intégrité des opérations électorales et faire face à toutes les pratiques de nature à leur porter atteinte⁴⁵.

42. Cf. Mohammed Jaabouk, « Maroc : Le ministère de l'Intérieur écarte Benkirane de la supervision des prochaines élections », *Yabiladi*, 13/06/2014, <http://www.yabiladi.com/articles/details/26811/maroc-ministere-l-interieur-ecarte-benkirane.html>

43. Le 22 juin, le chef du gouvernement et du PJD Abdelilah Benkirane se trouvait à Salé, présidant un meeting de son parti. Il a affirmé à son auditoire que la question de la supervision des prochaines élections communales, programmées pour mi 2015, a été tranchée en sa faveur, dans le respect de l'esprit de la constitution. Par ailleurs, il a demandé à la population de « lui faire parvenir toute entorse à la loi ou à la régularité du scrutin, ajoutant que « quiconque (des agents d'autorité de tous les grades) ayant été pris la main dans le sac ne devra s'en prendre qu'à lui-même. Soyons clairs... Si quelque intervention se produit, j'en aviserai le roi ; il m'est déjà arrivé de le faire, et il a arbitré dans le sens de la démocratie, de la gouvernance et de l'État de droit ». Cf. « Benkirane déclare prendre la main sur les élections... et répond au passage à Moulay Hicham », *PanoraPost.com*, 23/06/2014 <http://ziripress.com/2014/06/24/benkirane-declare-prendre-la-main-sur-les-elections-et-repond-au-passage-moulay-hicham/>

44. « Même s'il a été écarté de manière indelicat de la supervision des prochaines élections communales, le Chef du gouvernement ne s'avoue, pourtant, pas vaincu. Dimanche à Rabat, à l'occasion d'une réunion interne de son parti, le secrétaire général du PJD, sur un ton très menaçant, a annoncé que « tout agent de l'administration territoriale coupable de dépassements au profit du parti que vous connaissez tous (une allusion au PAM, ndlr) sera poursuivi en justice ». Cf. Mohammed Jaabouk, « Elections communales : Le PJD isolé face au ministère de l'Intérieur et les autres partis », *Yabiladi*, 17/06/2014. <http://www.yabiladi.com/articles/details/26913/elections-communales-isole-face-ministere.html>

45. « S.M. le Roi préside à Rabat un Conseil des ministres. Hautes instructions royales aux ministres de l'Intérieur et de la Justice pour veiller à l'intégrité des opérations électorales », *Le Matin*, 14/10/2014, http://www.lematin.ma/journal/2014/sm-le-roi-preside-a-rabat-un-conseil-des-ministres_hautes-instructions-royales-aux-ministres-de-l-interieur-et-de-la-justice-

Les organisations de plaidoyer et le gouvernement : une relation sous tension

Parmi les polémiques déclenchées depuis l'arrivée du PJD au gouvernement, celle qui met aux prises le gouvernement et les organisations de plaidoyer n'a fait qu'enfler au cours de l'année 2014. Dès 2012, Lahabib Choubani, le ministre des Relations avec le parlement et la société civile, avait parlé des montants que recevraient chaque année les associations du royaume. Sans dévoiler ses sources⁴⁶, il avait insisté sur les organisations qui perçoivent des aides provenant de l'étranger et évoqué notamment l'Association de lutte contre le sida (ALCS), l'Association marocaine des droits humains (AMDH), le Forum marocain des alternatives sociales (FMAS) ou Bayt Al Hikma. Autrement dit, des associations sécularistes luttant pour faire de la société civile un véritable contre-pouvoir. Elles comptent parmi l'extrême minorité d'organisations qui présentent une comptabilité aux autorités telle que prévoit la loi. Elles ont donc crié au procès d'intention et y ont vu une volonté de jeter le discrédit sur leur action.

Une année plus tard, près de 500 associations ont refusé de participer au « Dialogue national sur la société civile » lancé par le ministre Choubani du 13 mars 2013 au 13 mars 2014. Les relations déjà empreintes de suspicions entre le gouvernement et les associations de plaidoyer n'ont fait que se dégrader au cours de l'année 2014.

Le boycott du « Dialogue national sur la société civile »

Le « Dialogue national » a été marqué par l'organisation de multiples rencontres, consultations et conférences, avec la participation de plusieurs milliers d'associations en plus de divers établissements publics nationaux et organisations internationales en charge de l'élargissement de la participation de la société civile, de son organisation et de sa mise à niveau. Le 25 mai 2014, à l'issue de ces consultations, un rapport a été dévoilé avec de nombreuses recommandations, dont notamment l'adoption d'une Charte nationale de la démocratie participative. À cette occasion, le Roi a donné ses instructions au Chef du gouvernement pour faire de la date du 13 mars une journée nationale de la société civile⁴⁷. Selon le communiqué royal, cette journée sera l'occasion de célébrer les associations et les organisations de la société civile, de mettre en valeur leurs efforts et leurs actions et de réfléchir à leur avenir.

Quant aux organisations qui ont boycotté la consultation, elles s'étaient réunies autour de « L'Appel de Rabat » pour dénoncer une tentative de main-mise du gouvernement sur le secteur associatif. Elles voient dans l'initiative du gouvernement une volonté d'empêcher le secteur associatif de jouer le rôle de contre-pouvoir et de le circonscrire à celui d'un prestataire de services des

[pour-veiller-a-l-integrite-des-operations-electorales/210549.html#sthash.KVEDkiuE.dpuf](http://www.lematin.ma/journal/-/204453.html#sthash.Ie0bZZml.dpuf)

46. Cf. Omar Radi, « Associations. D'où vient l'argent ? », *Tel Quel*, 16/04/2012, http://telquel.ma/2012/04/16/associations-d-ou-vient-largent-_518_2236

47. Cf. « Entretien avec Lahbib Choubani : le gouvernement s'engage à mettre en œuvre durant son mandat les recommandations du dialogue national sur la société civile », *Le Matin*, 19/06/2014, <http://www.lematin.ma/journal/-/204453.html#sthash.Ie0bZZml.dpuf>

politiques publiques⁴⁸. Elles craignent ainsi une alliance de ce qu'elles appellent les secteurs conservateurs du gouvernement – *i.e.* le PJD et les ministres de souveraineté de l'Intérieur et du Secrétariat général du gouvernement – pour inscrire dans les lois qui sont en préparation des restrictions au développement autonome d'une société civile démocratique, plurielle et ouverte sur les valeurs des droits humains universellement reconnus.

En dehors des déconvenues concernant le Dialogue national, la polémique autour de la question du financement des ONGs par des bailleurs étrangers, a pris une nouvelle dimension avec l'offensive lancée à leur encontre par le ministère de l'Intérieur et le Secrétariat général du gouvernement.

Les organisations de plaidoyer : contre-pouvoir apolitique ou arène politique de substitution ?

Dans le contexte politique marocain, les organisations de plaidoyer apparaissent aux yeux de beaucoup comme un bastion contestataire au sein de la société civile, une fois retombés les espoirs de changements autour des mobilisations du Mouvement du 20 Février. D'aucuns les accusent d'ailleurs de supplanter le rôle de l'opposition dévolu aux partis politiques par la constitution⁴⁹.

L'activisme des associations de plaidoyer ne peut que gêner les pouvoirs publics alors que le royaume s'apprête à accueillir à l'automne le Deuxième Forum mondial des droits de l'Homme⁵⁰. En organisant après le Brésil, la deuxième édition de cet événement, les autorités marocaines poursuivent deux objectifs principaux qui sont en fait intimement liés. Il s'agit de promouvoir à l'international les réformes de la « nouvelle ère » pour apparaître comme un exemple de construction de l'État de droit dans un environnement géopolitique instable et pour freiner les velléités des « ennemis » du Maroc sur le dossier du Sahara.

Les craintes des autorités marocaines de voir l'ONU adjoindre un mécanisme de surveillance des droits humains au mandat de la Mission des Nations Unies pour le Sahara Occidental (MINURSO) ont redoublé après la présentation le 10 avril au Conseil de sécurité du rapport de Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'ONU. Celui-ci a qualifié le Sahara de « territoire non autonome » et mentionné l'introduction l'année suivante dudit mécanisme dans l'agenda de la MINURSO.

Un certain nombre d'organisations de plaidoyer telles que l'AMDH, se plaignent depuis le début de l'année d'une campagne de harcèlement à leur encontre. Mais c'est à partir du mois de juillet, suite à son rôle de relais de la campagne de lutte contre la torture lancée en mai par Amnesty International, que la tension avec le gouvernement s'est accrue.

48. « Financements étrangers Les ONG s'opposent au projet de Choubani », *L'Économiste*, 13/11/2014, <http://www.leconomiste.com/13/11/2014>, <http://www.leconomiste.com/article/961808-financements-etrangersles-ong-s-opposent-au-projet-de-choubani#sthash.zRb-Bx8KP.dpuf>

49. Tahar Abou El Farah, « Associations , où s'arrête l'associatif et où commence le politique ? », *La Vie éco*, 1/12/2014, www.lavieeco.com

50. Cf. « Le Makhzen et « ses » islamistes ont déclaré la guerre aux ONG des droits de l'homme », *Demain online*, 7/09/2014, <http://www.demainonline.com/2014/09/07/le-makhzen-et-ses-islamistes-ont-declare-la-guerre-aux-ong-des-droits-de-lhomme/>

La dernière campagne mondiale d'Amnesty International contre la torture fait du Maroc un des cinq pays cible. Le gouvernement marocain y a vu « une volonté de nuire » à ses intérêts et de ternir son image. Un mois plus tard, le 18 juin, l'AMDH produit un rapport qui porte deux types d'accusations : l'existence de détenus politiques et la pratique de la torture. Le gouvernement est accusé de maquiller en infractions de droit commun la plupart des 300 arrestations de militants politiques et associatifs enregistrées depuis un peu plus d'un an et demi⁵¹. Celles-ci concernent des membres du Mouvement du 20 février, des adeptes du salafisme jihadiste et des Sahraouis soutenant les thèses du Front Polisario.

Pour l'AMDH ces détentions, et les condamnations qui les suivent, sont souvent justifiées officiellement par des infractions telles que le trafic de drogue, l'entrave à la circulation sur la voie publique ou l'atteinte à un corps constitué. Ensuite, le rapport insiste sur la poursuite de la pratique de la torture et le changement de stratégie opéré par le gouvernement vis-à-vis des militants des droits de l'Homme porteurs de ces accusations. Selon l'ONG, auparavant, le gouvernement refusait d'ouvrir des enquêtes sur les allégations de torture exprimées par certains détenus. Désormais, dans le sillage de la publication du rapport d'Amnesty International, l'exécutif mènerait une campagne de pression auprès des détenus pour qu'ils retirent leurs plaintes contre des agents d'autorité accusés de tortures. D'ailleurs, l'hebdomadaire *Yabiladi* rapporte que le ministre de la Justice, Mustapha Ramid a menacé de poursuites judiciaires les auteurs de « plaintes mensongères » pour torture⁵². Le 12 août, Wafaa Charaf, une jeune militante de La Voie démocratique et de l'AMDH connue pour sa défense des droits des ouvrières de la zone Franche de Tanger-Med a été condamnée à un an de prison pour « fausses allégations de torture ». Elle avait porté plainte pour des actes de torture dont elle aurait été victime après son « enlèvement » ayant suivi sa participation à une manifestation des travailleurs à Tanger en avril dernier.⁵³

Au début du mois de juillet, le ministre de l'Intérieur Mohamed Hassad a accusé lors d'une intervention au Parlement des ONGs marocaines bénéficiant de financements internationaux de « servir un agenda étranger » et d'affaiblir la lutte contre le « terrorisme »⁵⁴. Au même moment, le blocage des activités

51. Mohammed Jaabouk, « Maroc : L'AMDH a recensé 317 cas de détentions politiques en 2013 », *Yabiladi*, 18/06/2014. On renvoie aussi à Monjib (2015).

52. Mohammed Jaabouk, « Maroc : L'AMDH a recensé 317 cas de détentions politiques en 2013 », *Yabiladi*, 18/06/2014.

53. Cette peine a été assortie de 1 000 dirhams d'amendes et 50 000 dirhams de dommages et intérêts dus à la police marocaine Cf. Henri Le Roux, « La condamnation de Wafaa Charaf confirme les atteintes aux droits de l'Homme au Maroc », *L'Humanité*, 16/08/2014, <http://www.humanite.fr/la-condamnation-de-wafaa-charaf-confirme-les-atteintes-aux-droits-de-lhomme-au-maroc-549355>.

54. La FIDH rapporte que « Lors de la séance des questions orales à la Chambre des représentants du 15 juillet 2014, le ministre de l'Intérieur du Maroc a accusé les organisations non-gouvernementales (ONG) de défense des droits de l'Homme de percevoir des dons provenant de l'étranger afin de mener des actions répondant uniquement aux agendas des pays étrangers. Il a ajouté que leurs actions pouvaient nuire à l'image du pays ainsi qu'à sa sécurité. À l'occasion d'une question sur la sécurité intérieure concernant notamment l'augmentation des actes de terrorisme, le ministre a en effet déclaré que « (l)es services de sécurité [...] se trouvent confrontés, dans l'accomplissement de leurs missions, aux comportements de certaines associations [...] qui

publiques de l'AMDH est devenu systématique⁵⁵. Après le rapport de l'AMDH et son soutien à la campagne d'Amnesty International, pour les défenseurs des droits de l'Homme il ne fait aucun doute que les interdictions obéissent à une consigne du ministère diffusée auprès de ses agents territoriaux⁵⁶. L'association se plaint que la plupart de ces interdictions concernant des conférences n'ont été ni communiquées par écrit, ni accompagnées d'explications les justifiant, quand elles n'ont pas été prononcées après avoir reçu une autorisation au préalable. Vu que quand elles sont motivées, les arguments n'ont pas toujours un fondement légal, l'AMDH a déposé une plainte au sujet de l'interdiction de l'organisation d'une conférence « Médias et Démocratie » qui devait avoir lieu le 27 septembre à la Bibliothèque Nationale à Rabat, sous prétexte d'un manquement au respect des dispositions de l'article 3 du dahir royal régissant les rassemblements publics. Or, les associations constituées légalement sont exemptées de déclarations relatives à leurs activités. Le 21 novembre, suite à cette plainte déposée par l'association contre le gouverneur de Rabat, le tribunal administratif de Rabat a reconnu l'illégalité de l'interdiction et condamné le ministère de l'Intérieur à 100 000 dirhams de dédommagements.

Cependant, cette première dans l'histoire du Maroc n'a pas empêché la poursuite des interdictions au cours des mois suivants. L'AMDH voit dans cette attitude des autorités une tentative de mise au pas, conséquence de son action dans le contexte des mobilisations de l'année 2011 et de son appel au boycott du Forum mondial des droits de l'Homme. Dans le cadre de la loi anti-terroriste de 2003 toujours en vigueur, l'AMDH crie « au loup » en agitant le risque que les accusations de faire le jeu du terrorisme et de répondre à un agenda extérieur servent de fondement à une future interdiction⁵⁷ ou dissolution⁵⁸.

s'activent sous le couvert de la défense des droits de l'Homme, mais qui n'hésitent pas à adresser des accusations à ces services dénuées de tout fondement, comme l'enlèvement, la torture et la détention arbitraire ». Cf. FIDH, « Maroc : un ministre accuse les ONG de répondre à un agenda étranger et d'entraver la lutte contre le terrorisme », 29/07/2014, <https://www.fidh.org/La-Federation-internationale-des-ligues-des-droits-de-l-homme/maghreb-moyenorient/maroc/15831-maroc-un-ministre-accuse-les-ong-de-repondre-a-un-agenda-etranger>

55. Le communiqué du bureau central de l'AMDH daté du 4/08/2014 fait état de 7 annulations et interdictions d'activités entre le 12 et le 24 juillet 2014. Cf. le site de l'AMDH-France qui actualise périodiquement les interdictions prononcées par les autorités à l'encontre de ses activités. <http://amdhpairs.org/wordpress/>

56. D'après l'ONG, les propos qu'elle a recueillis du pacha de la ville de Tahla expriment sans ambiguïté, qu'il s'agit d'une décision prise en haut lieu pour entraver le travail de l'AMDH. Le 23/07/2014 la section AMDH/Tahla n'a pu organiser une conférence autorisée dans un local public ; les responsables de la section ont été convoqués par le pacha (autorité dépendant du ministère de l'intérieur) qui leur a signifié l'interdiction sous prétexte qu'il « a reçu des directives en haut lieu pour interdire toute activité de l'AMDH dans des lieux publics » ; le responsable a précisé qu'il s'agit de directives à l'échelle nationale. Cf. le site de l'AMDH-Paris/IDF, <http://amdhpairs.org/wordpress/>

57. Cf. « L'État marocain s'achemine-t-il vers l'interdiction de l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH) d'exercer ses activités ? », 4/08/2014, <http://amdhpairs.org/wordpress/?p=1458>.

58. L'AMDH a reçu le 17 décembre une lettre d'avertissement de la part du wali de Rabat, menaçant de lui ôter son statut d'association d'utilité publique et l'accusant d'« atteinte à l'ordre public ». D'après l'association le représentant de l'État l'accuse dans son courrier d'« être au service de personnes inconnues qui visent à instrumentaliser l'opinion publique ». Cf. Soufiane Sbiti, « Driss Dahak demande à l'AMDH de dévoiler ses comptes », *Tel Quel*, 15/08/2014, <http://>

En août, après le ministère de l'Intérieur, c'est au tour du Secrétaire général du gouvernement, Driss Dahak, de passer à l'offensive contre l'AMDH. Il demande aux dirigeants de soumettre un rapport annuel portant sur les comptes et les sources de financement de l'association en sa qualité d'organisation reconnue d'utilité publique. Or, le président de l'AMDH considère qu'il n'a pas à le faire puisque son organisation n'a jamais eu recours à ce statut, ne reçoit aucun financement de la part de l'État marocain, n'utilise que des fonds provenant de l'étranger et n'a utilisé ce statut que pour se porter partie civile. Autre point surprenant : selon le président de l'AMDH, « c'est la première fois que nous recevons ce genre de lettre, alors même que notre reconnaissance comme association d'utilité publique date d'avril 2000 »⁵⁹.

En novembre, à la veille de la tenue du Forum mondial des droits de l'Homme, et en pleine préparation des lois ayant trait à la création du prochain Conseil consultatif des associations prévue par la Constitution de 2011, le Secrétariat général du gouvernement revient à la charge en publiant un document détaillant les fonds perçus par les associations de la part des organismes et entités internationaux depuis 2006⁶⁰. Il rappelle que les associations doivent le prévenir et lui présenter un rapport sur les sommes reçues. Même s'il explique que certaines ne déclarent pas par méconnaissance de la loi, que certaines omettent de le faire par indifférence et que d'autres ne souhaitent pas le communiquer, on retient surtout sa déclaration qu'il faudrait davantage contrôler les subventions. Logiquement, l'État se doit de contrôler des financements en provenance de l'étranger afin de s'assurer qu'ils servent les objectifs auxquels ils sont destinés, dans le respect de la souveraineté, de l'intégrité et de la sécurité des pays. Or, selon les militants « laïques », nombreuses sont les associations d'obédience islamiste, proches du PJD qui bénéficient de largesses en provenance de la Péninsule arabe ou du Golfe et qui ne sont pas fiscalisées.

Les reproches adressés aux associations concernant leur politisation ne sont pas nouveaux. Les militants sont très souvent multipositionnés dans le champ associatif et les passerelles sont nombreuses avec les champs partisan ou syndical. Le Maroc n'échappe pas à ce type de dynamique. Selon une récente étude du Haut-commissariat au plan (HCP 2011), 19 % des membres des associations de développement appartiennent à un parti politique et 17 % font partie d'une organisation syndicale. Elle confirme la relation assez étroite entre l'appartenance au mouvement associatif, la participation aux échéances électorales et l'animation du champ démocratique. Les principaux bénéficiaires de la manne de l'Initiative nationale de développement humain lancée en 2005 (INDH) sont surtout des organisations promues par des militants, affiliés ou non à des partis politiques, qui jouissent de la confiance des autorités territoriales (Berriane 2013 ; Bono 2010). C'est donc la création d'associations de développe-

telquel.ma/2014/08/15/driss-dahak-demande-amdh-devoiler-comptes_1413387.

59. Soufiane Sbiti, « Driss Dahak demande à l'AMDH de dévoiler ses comptes », *Tel Quel*, 15/08/2014,

http://telquel.ma/2014/08/15/driss-dahak-demande-amdh-devoiler-comptes_1413387.

60. Ainsi, depuis cette date, 962 associations ont déclaré avoir perçu un peu plus de 1,25 milliard de DH de dons étrangers, dont 240 millions pour l'année 2013. Cf. Wadii Charrad, « Dahak appelle à davantage contrôler les subventions étrangères des associations », *Tel Quel*, 4/11/2014, http://telquel.ma/2014/11/04/dahak-appelle-controler-les-subventions-etrangeres-associations_1421589

ment local directement liée aux élus communaux qui peuvent aussi siéger aux autres échelons territoriaux qui devrait retenir l'attention du gouvernement.

Bien que l'étude du HCP ne fournisse pas de données sur les associations de droits de l'Homme, celles-ci sont généralement proches d'une tendance ou d'une organisation politique⁶¹. Mais quels que soient ces liens, les organisations de défense des droits de l'Homme ont pour vocation l'injonction des régimes politiques et l'évaluation de l'adéquation de ces derniers aux normes de l'État de droit. La monarchie marocaine l'a très bien compris et s'est empressée, au début des années 1990 prenant note du changement de contexte géopolitique et des révélations concernant la répression politique en son sein, de créer un ministère des droits de l'Homme et un Conseil consultatif des droits de l'homme. En effet, ces initiatives visaient à réduire la pression internationale et à mettre fin au monopole de la parole du tissu associatif sur ces questions (Feliu 2004).

Cette recette a été utilisée à plusieurs reprises depuis lors pour tenter de neutraliser toute contestation. En 2004, Mohamed VI crée l'Instance équité et réconciliation (Desrues 2006) et en 2011, dans la tourmente des appels aux mobilisations du Mouvement du 20 Février, il réforme le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) en lui attribuant de plus grandes prérogatives (Desrues 2012). Certes, le Maroc de 2014 n'est pas celui de 1984 ou de 1994 et si des avancées existent telles que l'abandon en juillet des poursuites de civils devant des juridictions militaires, l'instauration d'un État de droit, est un objectif qui est encore loin d'être atteint. C'est d'ailleurs souvent au nom du respect dû à la loi que des libertés, notamment d'expression et de presse, ont été restreintes ces dernières années (Desrues, 2013).

Conclusions

Depuis janvier 2012, la pratique politique marocaine apporte un démenti à ceux qui parmi les défenseurs de la nouvelle constitution voyaient dans le texte l'instauration de marges de manœuvre que le Chef du gouvernement pourraient utiliser pour opérer un rééquilibrage du pouvoir en sa faveur. Arrivé à mi-mandat, le Chef du gouvernement a de nouveau reconnu que « diriger le gouvernement » ne signifie pas « détenir le pouvoir » : « Il faut reconnaître que dans ce pays on n'est pas seul, il y a le roi qui a sa propre vision sur certains secteurs »⁶². En dehors des cercles proches du Palais, il a répété à plusieurs reprises que son action rencontrait des obstacles jusque parmi des personnes

61. L'AMDH qui apparaît aujourd'hui comme un bastion de la gauche extra-parlementaire de la Voie démocratique, le Parti de l'Avant-garde démocratique et socialiste (PADS), du Parti socialiste unifié (PSU) ou du Congrès National Ittihadi (CNI) a été créée en 1979, par des militants de l'USFP. L'Organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDH) constituée en 1989, est plutôt proche des partis de la gauche parlementaire de l'USFP et du PPS, qui ne se reconnaissent plus dans l'AMDH devenue le refuge des anciens prisonniers politiques et de positionnement de gauche moins conciliants avec le régime. La Ligue des droits de l'Homme est une organisation parallèle de l'Istiqlal tandis que le Forum de la dignité promu par Mustapha Ramid, aujourd'hui ministre de la Justice est une émanation du PJD.

62. Cf. les propos du Chef du gouvernement lors d'une conférence prononcée à l'École nationale d'administration rapportés par Mohammed Jaabouk, « Maroc: Benkirane reconnaît que "diriger le gouvernement" ne rime pas avec « détenir le pouvoir », *Yabiladi*, 21/02/2014, <http://www.yabiladi.com/articles/printview/23523/maroc-benkirane-reconnait-diriger-gouvernement.html>

qu'il considérait comme des partenaires. En se permettant de livrer ses états d'âme à l'opinion publique, Benkirane réalise un exercice de proximité et de transparence qui confirme ce que beaucoup pensent au sein de la société marocaine. Par la même occasion, il en profite pour ne pas endosser l'entière responsabilité de la situation. La surenchère dans les déclarations polémiques permet de détourner l'attention de l'opinion publique, de désigner l'adversaire et de resserrer les rangs des militants et sympathisants.

L'action réformatrice du gouvernement a certainement été freinée. D'aucuns y voient un manque de compétences mobilisables au sein du PJD. Un certain nombre de projets de lois ont été adoptés en conseil de gouvernement et des lois ont quand même été votées. À l'issue de l'année 2014, il ne semble pas y avoir d'alternative au PJD dans le champ partisan. La nouvelle majorité a montré des signes de cohésion qui se sont manifestés par l'élection du candidat de la coalition gouvernementale à la présidence de la Chambre des représentants et par le vote de la Loi de finances de 2015. Ces victoires au Parlement n'empêchent pas Benkirane de rappeler qu'il continue à estimer que sa marge de manœuvre n'est pas plus large que celles de ses prédécesseurs. Si la définition des grandes lignes stratégiques de la politique marocaine lui échappe, il semble espérer pouvoir avancer à petits pas et que son agenda finira lui aussi par progresser à long terme puisque tout semble indiquer qu'il n'a pas de rival sur l'échiquier politique.

La menace pourrait venir des propres rangs du PJD, si les ambitions de ses rivaux s'exacerbaient à l'approche des scrutins et de l'élection d'un nouveau secrétaire général prévue en 2016. Abdellilah Benkirane a su pour l'instant tenir les rênes du parti et asseoir son contrôle sur le MUR. Sa capacité à susciter la polémique, à mettre en exergue certains clivages qui traversent la société marocaine montrent que le rapport de force populaire lui est favorable et qu'il est plus utile à la Monarchie dans un gouvernement sous tutelle que délivré de toutes attaches dans l'opposition. Il a ainsi apporté son concours à la politique de harcèlement menée par le Makhzen à l'encontre des associations de plaidoyer critiques envers le régime. Il s'est d'autant plus prêté à ce jeu que ces dernières se situent en dehors du référentiel islamiste et profitent de financements en provenance de l'Union européenne ou de l'Amérique du Nord auxquels les organisations liées d'une manière ou d'une autre au PJD ne peuvent prétendre.

Finalement, Abdellilah Benkirane ménage « la chèvre et le chou » jetant parfois le soupçon sur des intérêts occultes qui voudraient nuire à l'expérience gouvernementale en cours tout en montrant son agacement, si besoin est, quand des déclarations ou des comportements indisposent son action ou celle de ses alliés de la majorité, voire le Palais.

Bibliographie

- BERRIANE Yasmine, 2013, *Femmes, associations et politique à Casablanca*, Éditions du Centre Jacques Berque, Rabat.
- BONO Irene, 2010, Le «phénomène participatif» au Maroc à travers ses styles d'action et ses normes, *Les Études du CERI*, n° 166.
- CEMBRERO Ignacio, 2014, « Un « Wikileaks marocain » qui secoue le pouvoir. Le monde vu à travers le prisme du Sahara occidental », *Orient XXI*, <http://orientxxi.info/magazine/un-wikileaks-marocain-qui-secoue,0771>
- DESRUES Thierry, 2014, « La fronde de l'Istiqlal et la formation du gouvernement Benkirane II : une aubaine pour la Monarchie ? », *L'Année du Maghreb*, 1/ XI, p. 253-272.
- , 2012, « Le Mouvement du 20 février et le régime marocain : contestation, révision constitutionnelle et élections », *L'Année du Maghreb*, VIII/2012, p. 359-389.
- , 2006, « De la Monarchie exécutive ou les apories de la gestion de la rente géostratégique », *L'Année du Maghreb*, I / 2006, p. 243-271.
- , 2000, « Mohamed VI y la paradoja de la transición marroquí », *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, 51-52, p. 171-188.
- DESRUES Thierry et FERNANDEZ MOLINA Irene, 2013, « L'expérience gouvernementale du Parti de la Justice et du Développement : les islamistes au pouvoir ? », *L'Année du Maghreb*, IX, p. 345-365.
- DESRUES Thierry et KIRHLANI Said, 2010, « Dix ans de monarchie exécutive et citoyenne : élections, partis politiques et défiance démocratique », *L'Année du Maghreb*, VI/2010, p. 319-354.
- DESRUES Thierry et LOPEZ GARCIA Bernabé, 2008, « L'institutionnalisation des élections et la désertion des électeurs : le paradoxe de la monarchie exécutive et citoyenne », *L'Année du Maghreb*, V/2008, p. 281-307.
- ELMORCHID Brahim, 2013, *Partis islamistes, pouvoir et État profond dans le monde arabe: analyse en termes du principal-agent*, Economic Research Forum, Working paper serie, n°782, Dokki, Égypte, Octobre <http://www.erf.org.eg/CMS/uploads/pdf/782.pdf>
- FELIU Laura, 2004, *El jardín secreto. Los defensores de los derechos humanos en Marruecos*. Madrid: Los Libros de la Catarata/ IUDC-IPADE.
- HCP, 2011, *Enquête Nationale auprès des Institutions Sans But Lucratif (ISBL)*, Rabat : Haut Commissariat au plan, Royaume du Maroc, (Exercice 2007), Rapport de synthèse.
- ICG, 2012, « Tunisie: lutter contre l'impunité, restaurer la sécurité », International Crisis Group *Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord* N°123 9 mai 2012.
- , 2014, « L'exception tunisienne : succès et limites du consensus », Crisis Group Middle East and North Africa, *Briefing* N°37, 5 juin.
- LOPEZ GARCIA Bernabé, 2011, « Una década de elecciones en Marruecos: el desgaste de lo político », in DESRUES T. et M. Hernando DE LARRAMENDI, *Mohamed VI. Política y cambio social en Marruecos*, Córdoba: Almuzara, p. 93-114.

- MEJJATI ALAMI Rajaa, 1996, « Modelos de desarrollo, crisis y mutaciones socioeconómicas en Marruecos: el caso del sector informal », *Revista Internacional de Sociología (RIS)*, p. 61-81.
- MAATI Monjib, 2015, « Traquenards et calomnies contre les dissidents au Maroc. Sexe, drogue, argent et vidéo », *Orient XXI*, 30 mars, <http://orientxxi.info/magazine/traquenards-et-calomnies-contre,0847>
- SAAF Abdallah, 2011, « Sur les agitations de l'État marocain: entre l'État "profond" et l'État zvariable" », in LÓPEZ GARCÍA, Matin MUÑOZ y Hernando DE LARRAMENDI (dir.), *Elecciones, participación y transiciones políticas en el norte de África*, Madrid: MAE-AECI-ICMA, p. 175-199.
- SANTUCCI Jean-Claude, 2005, « Le pouvoir à l'épreuve du choc terroriste : entre dérives autoritaires et tentation de l'arbitraire », *Annuaire de l'Afrique du nord*, V41, Paris, CNRS Editions, p. 243-248. http://aan.mmsh.univ-aix.fr/volumes/2003/Pages/AAN-2003-41_21.aspx
- SCOTT P. Dale, 2010, *La route vers le nouveau désordre mondial*, éditions Demi-Lune, Paris.
- TOZY Mohammed, 1999, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Presses de Sciences Po, Paris.

Chronologie Maroc 2014

12 janvier : Le ministre des Affaires générales du gouvernement et de la Gouvernance, annonce que l'exécutif travaille à un projet de loi portant sur la création de l'Agence autonome des prévisions économiques et des statistiques (AAPES).

18 février : L'acteur espagnol Javier Bardem, lors d'une conférence de presse à l'occasion de la sortie d'un documentaire sur le Sahara occidental à Paris, prête à l'ambassadeur de France aux Nations Unies des propos désobligeants vis-à-vis du Maroc.

20 février : L'avocat Joseph Breham dépose une plainte au nom du militant sahraoui Naama Asfari, de son épouse française et de l'association Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat), contre le Maroc pour torture, devant le tribunal de grande instance de Paris et le Comité contre la torture des Nations Unies à Genève. Sept policiers se rendent à la résidence de l'ambassadeur du Maroc pour notifier une convocation au directeur général de la surveillance du territoire (DGST), Abdellatif Hammouchi.

21 février : Le Maroc proteste auprès de la France et convoque son ambassadeur à la suite de la demande d'audition du patron de la DGST.

22 février : Le Maroc proteste contre des propos sur le royaume prêtés à l'ambassadeur de France auprès des Nations Unies.

23 février : Nouvelle plainte pour « torture » en France contre le patron de la DGST.

26 février : Le Maroc suspend les accords judiciaires avec la France.

18 mars : Dernière rencontre du dialogue national sur la société civile initié le 13 mars 2013.

26 mars : Malgré son statut diplomatique Salaheddine Mezouar, ministre des Affaires étrangères, est soumis à une fouille par la police française lors de son transit en provenance des Pays-Bas à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle.

28 mars : La France présente ses excuses au ministre marocain des Affaires étrangères.

9 avril : Sortie en France de l'ouvrage « Journal d'un prince banni » dont l'auteur n'est autre que Moulay Hicham El-Alaoui, cousin du roi Mohammed VI.

16 avril : Publication du rapport de Ban-Ki Moon, secrétaire général des Nations Unies, sur la question du Sahara occidental.

13 mai : Un rapport d'Amnesty International épingle le gouvernement sur la poursuite du recours à la torture.

25 mai : Le roi Mohammed VI donne ses Hautes instructions au Chef du gouvernement pour faire du 13 mars de chaque année une Journée nationale de la société civile.

29 mai : La haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Navy Pillay, salue les « grands progrès » du Maroc en matière de droits de l'homme, tout en estimant que de « vieilles habitudes » persistent.

18 juin : Un rapport de l'AMDH accuse l'exécutif de maquiller les arrestations politiques en infractions de droit commun.

19 juin : L'ambassadeur de France au Maroc est convoqué par le patron de la DGED, afin de lui exprimer le mécontentement du royaume pour « l'agression morale » subie par le général de corps d'armée Abdelaziz Bennani dans sa chambre de l'hôpital parisien du Val-de-Grâce. Mustapha Adib, ex-capitaine de l'armée emprisonné par le passé pour

des accusations de corruption portées à l'encontre des Forces armées royales a laissé au général convalescent une lettre l'accusant d'avoir « tué des milliers d'innocents ».

8 juillet : Wafaâ Charaf, militante de l'AMDH, de la Voie Démocratique et des droits des travailleuses de la zone franche de Tanger est détenue pour allégations mensongères de tortures.

15 juillet : Le ministre de l'Intérieur, Mohamed Hassad, expose devant la Chambre des conseillers les données concernant la menace terroriste sur le territoire national. Il accuse au passage les organisations de défense des droits de l'Homme d'obstruer le travail des forces de sécurité.

10 août : Abderrahim Chikhi, membre du cabinet du Chef du gouvernement est élu président du Mouvement unicité et réforme (MUR).

13 août : Déploiement de batteries anti-aériennes auprès de sites stratégiques du pays et des plages de Casablanca.

14 août : Interdiction du 16^e camp de la jeunesse organisé par Amnesty International.

12 septembre : Le ministère de l'Intérieur annonce le démantèlement d'une cellule terroriste qui envoyait des combattants marocains en Syrie et en Irak.

23 septembre : Échec de l'appel à la grève lancé par l'UGTM, l'ODT et la FDT.

26 septembre : Le roi Mohammed VI lance le plan de développement de la région du Grand Casablanca. Mustafa Ramid, ministre de la Justice, signe plusieurs conventions de partenariat avec des associations de plaidoyer.

10 octobre : Le roi Mohammed VI prononce le discours d'ouverture de la session parlementaire dans lequel il enjoint aux édiles de faire honneur à leur mission. Quelques instants plus tard, le patron de l'Istiqlal Hamid Chabat et le député du PAM, Aziz Lebbar en viennent aux mains dans les couloirs du Parlement.

12 octobre : Mohamed Kafi Cherrat succède à Hamid Chabat à la tête du syndicat UGTM.

13 octobre : L'UMT, la CDT et la FDT annoncent une grève générale pour le 29 octobre.

14 octobre : Tenue d'un Conseil des ministres au cours duquel le roi Mohamed VI rappelle qu'il est le garant du choix démocratique et que, à ce titre, il veillera personnellement à la régularité des élections à venir. Il indique que c'est au chef du gouvernement que revient la supervision de ces élections.

29 octobre : Succès relatif de la grève générale lancée par l'UMT, la CDT et la FDT.

9 novembre : Ahmed Zaïdi, chef de file du secteur critique à l'USFP, trouve la mort après la submersion de sa voiture par les eaux d'une rivière qu'il essayait de traverser.

25 novembre : Un rapport de la FIDH critique la politique des droits de l'Homme au Maroc et insiste sur la poursuite de la torture et l'instrumentalisation de la justice.

27 novembre : Inauguration du Forum mondial des droits de l'Homme.

9 décembre : Décès du ministre d'État Abdallah Baha, percuté par un train aux abords de l'endroit où est mort peu de temps auparavant, Ahmed Zaïdi.

19 décembre : Le roi Mohammed VI mécontent des irrégularités dans l'organisation du Mondial des clubs de football qui se déroule au Maroc, enjoint le Chef du gouvernement d'écarter Mohamed Ouzzine, ministre de la Jeunesse et des sports de toutes les activités liées à cette compétition.